

MODULE 2 - Jeudi 21 octobre 2021 de 9h00 à 13h00

La lutte contre les services proposant illicitement des contenus culturels et des retransmissions de rencontres sportives sur internet.



NUMÉRIQUE ET CRÉ@TION CULTURELLE :
MAÎTRISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES ENTRE
LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS D'AUTEUR

Spécialités : droit de la propriété intellectuelle /
droit des nouvelles technologies, de
l'informatique et de la communication.

Niveau 2 : approfondissement des
connaissances et de la pratique de la matière .

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé
une formation en droit, 3 ans d'expérience
professionnelle et des connaissances de
base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique
basée sur des cas concrets. Formation
ponctuée de moments d'échanges avec les
participants.

Public visé : formation ouverte à l'ensemble
des barreaux, aux juristes et directeurs
juridiques d'entreprises, aux magistrats.

Support pédagogique : support remis aux
participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin
de formation.

Evaluation de la formation : un test de
connaissance est prévu à la fin de chaque
module de formation.



AEFB Hadopi
FOURÈRE & ASSOCIÉS

Le bilan de dix ans d'application de l'article L. 336-2 du code de propriété intellectuelle permet de revenir sur les mesures de blocage par les fournisseurs d'accès à internet et de déréférencement par les moteurs de recherche d'un grand nombre de sites illicites. Cette séance sera également l'occasion d'analyser les propositions - souvent inspirées de l'étranger- qui pourraient étoffer ce dispositif pour renforcer son efficacité, telles que la publication d'une liste noire ou encore une simplification des mesures de lutte contre les sites miroirs. Enfin, une attention spécifique sera portée sur l'adaptation de ce dispositif à la lutte contre les retransmissions sportives à la télévision.

nota bene : le contenu de cette séance sera adapté en fonction des évolutions législatives récentes (projet de loi relatif à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique en cours de discussion lors de l'élaboration du programme).

Objectif pédagogique :

- connaître les difficultés rencontrées dans le cadre des actions en cessation en matière de caractérisation des sites illicites et de lutte contre les sites miroirs ; le rôle central des FAI dans le cadre de la lutte contre le piratage ; les pistes d'évolution concernant les dispositions nationales.

Contenu de l'atelier virtuel :

- 1/La caractérisation des services illicites
- 2/Le rôle central des fournisseurs d'accès à internet dans la lutte contre le piratage
- 3/L'efficacité des mesures de blocage face aux stratégies de contournement :
 - les modes de blocage et leurs limites ;
 - les expériences internationales et les pistes d'évolution du système français pour lutter contre les cas de réapparition des sites bloqués.



4/Le cas spécifique de la lutte contre le piratage des contenus sportifs :

- les pratiques illicites en live streaming et leurs conséquences économiques ;
- les blocages temporaires de services en direct.

Intervenants :

Carla Menaldi, directrice des affaires juridiques, européennes et internationales (Hadopi).

Raphaël Berger, directeur des études et de l'offre légale (Hadopi).

Anne-Marie Pecoraro, avocat à la cour (UGGC Avocats).

Caroline Guenneteau, directrice juridique, beIN SPORTS, membre du Cercle Montessoubeu.

S'inscrire

